



**TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°90-2023-007

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2023

Sommaire

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Territoire de Belfort /

90-2023-01-10-00004 - Arrêté préfectoral attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Mildred VERWAERDE (2 pages)

Page 3

DSDEN /

90-2023-01-13-00003 - 2023-01-13 arrêté CSASD et FSSCT (4 pages)

Page 6

Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, des Solidarités et de la Protection des
Populations du Territoire de Belfort

90-2023-01-10-00004

Arrêté préfectoral attribuant l'habilitation
sanitaire à Madame Mildred VERWAERDE

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°
attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Mildred VERWAERDE**

Le préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;

VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1er août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant M. Raphaël SODINI, Préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de madame Céline CARDOT, en tant que Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Territoire de Belfort à compter du 1^{er} avril 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2022-03-07-00023 du 07 mars 2022 portant délégation de signature à Madame Céline CARDOT, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022 portant subdélégation de signature à des agents de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral 90-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021 portant attribution du mandat sanitaire quinquennal au Docteur Vétérinaire Mildred VERWAERDE ;

VU la demande de modification de son habilitation sanitaire présentée par Madame Mildred VERWAERDE, née le 08 juillet 1993 et administrativement domiciliée à la clinique vétérinaire des Prés, 38 bis rue du Général de Gaulle, 90400 DANJOUTIN ;

CONSIDÉRANT que Madame Mildred VERWAERDE remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

SUR proposition de la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Territoire de Belfort ;

ARRÊTE

Article 1er: L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Madame Mildred VERWAERDE, docteur vétérinaire exerçant à la clinique vétérinaire des Prés, 38 bis rue du Général de Gaulle, 90400 Danjoutin et à la clinique vétérinaire des Oisillons, 3 rue des Prés Heyd, 90200 GIROMAGNY.

Cette habilitation concerne les départements du Territoire de Belfort, du Doubs, du Haut-Rhin et de la Haute-Saône pour les activités « carnivores domestiques », « lagomorphes » et « NAC ».

Article 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du Préfet du Territoire de Belfort, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12 du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 : Madame Mildred VERWAERDE s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : Madame Mildred VERWAERDE pourra être appelée par le Préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-8 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : Tout manquement ou faute commise dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 7 : Monsieur le Sous-Préfet et Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 10/01/2023

Pour le Préfet, et par subdélégation,
La cheffe des services vétérinaires,

Ghania HAMRAOU



DSDEN

90-2023-01-13-00003

2023-01-13 arrêté CSASD et FSSCT

N°

**Arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration spécial
départemental et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration
spécial départemental du Territoire de Belfort**

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale du Territoire de Belfort,

- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu l'arrêté du 29 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) et des bureaux de vote électronique correspondants
- Vu l'arrêté du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 29/11/2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique
- Vu les résultats des élections pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux du 1^{er} décembre au 8 décembre 2022 ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2022 de madame la directrice académique des services de l'éducation nationale fixant la liste des organisations syndicales admises à désigner les représentants des personnels au comité social d'administration spécial départemental et de la formation spécialisée du Territoire de Belfort ;
- Vu les propositions des organisations syndicales admises à siéger au comité social d'administration spécial départemental ;

ARRETE

Chapitre 1^{er} : le comité social d'administration spécial départemental (article 1 à 3)

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial départemental du Territoire de Belfort comprend, outre l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, ou son représentant qui le préside, le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial départemental du Territoire de Belfort :

Au titre de la FSU

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Boris BENABID Professeur d'EPS au collège Signoret à Belfort	Mme Elvire CELMA Professeure certifiée au lycée Raoul Follereau à Belfort
Mme Anne FORGERIT Professeure des écoles à l'école élémentaire Pergaud à Belfort	Mme Justine COUSSY Professeure des écoles à l'école élémentaire Aubert à Belfort
Mme Peggy GOEPFERT Professeure des écoles à l'école primaire Châteaudun à Belfort	Mme Sylvie DECHAMBENOIT Professeure des écoles à l'école maternelle Jean Macé à Offemont
M. Benoit GUYON Professeur certifié au lycée Courbet à Belfort	Mme Julie JUNGO Professeure des écoles à l'école maternelle MLK/Pergaud à Belfort
Mme Mélanie MORGA-BLACHE Professeure des écoles à l'école primaire Saint-Exupéry à Danjoutin	Mme Teresa SOLIS Professeure des écoles au collège Lucie Aubrac à Morvillars

Au titre de l'UNSA-Education

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Philippe GURY Professeur des écoles à l'ULIS TFM au collège Goscinny à Valdoie	M. Christophe BOULAT Principal du collège Châteaudun à Belfort
Mme Florence HILAIRE Professeure des écoles à l'école élémentaire Victor Hugo à Belfort	Mme Anne-Marie MONTBROUSSOUS Professeure des écoles à l'ULIS au collège Vauban à Belfort
M. Eric CRENN Professeur des écoles à l'école élémentaire à Giromagny	Mme Françoise MARTIN Professeure des écoles à l'école maternelle Hubert Metzger à Belfort

Au titre du SGEN-CFDT

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Sandrine FONTAINE Conseillère principale d'éducation au collège Mozart à Danjoutin	Mme Claire PATTE Professeure des écoles à l'école élémentaire à Banvillars

Au titre de FO-FNEC-FP

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Sébastien MERCIER Professeur certifié au collège Val de Rosemont à Giromagny	Mme Isabelle GILBERT Professeure certifiée au collège Simone Signoret à Belfort

Article 3 :

La durée du mandat des membres du comité social d'administration spécial départemental est de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Chapitre 2 : la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental (article 4 à 5)**Article 4 :**

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental comprend, outre l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, ou son représentant qui le préside, le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant.

Article 5 :

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du Territoire de Belfort :

Au titre de la FSU

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Boris BENABID Professeur d'EPS au collège Signoret à Belfort	Mme Emilie BESANCON Conseillère principale d'éducation au lycée Follereau à Belfort
Mme Elvire CELMA Professeure certifiée au lycée Raoult Follereau à Belfort	Mme Justine COUSSY Professeure des écoles à l'école élémentaire Aubert à Belfort
Mme Sylvie DECHAMBENOIT Professeure des écoles à l'école maternelle Jean Macé à Offemont	M. Benoît GUYON Professeur certifié au lycée Courbet à Belfort
Mme Peggy GOEPFERT Professeure des écoles à l'école primaire Châteaudun à Belfort	Mme Julie JUNGO Professeure des écoles à l'école maternelle MLK/Pergaud à Belfort
Mme Mélanie MORGA-BLACHE Professeure des écoles à l'école primaire Saint - Exupéry à Danjoutin	Mme Géraldine TAPIE Professeure des écoles à l'école élémentaire Rucklin à Belfort

Au titre de l'UNSA-Education

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Florence HILAIRE Professeure des écoles à l'école élémentaire Victor Hugo à Belfort	Mme Habiba BENMAMMAR Professeure des écoles à l'école maternelle Jacques Pignot à Bavilliers
M. Eric CRENN Professeur des écoles à l'école élémentaire à Giromagny	Mme Emilie WERMELINGER Professeure des écoles à la SEGPA au collège Signoret à Belfort
Mme Françoise MARTIN Professeure des écoles à l'école maternelle Hubert Metzger à Belfort	Mme Isabelle LEGLISE ITRF au lycée Gustave Courbet de Belfort

Au titre du SGEN-CFDT

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Sandrine FONTAINE Conseillère principale d'éducation au collège à Danjoutin	Mme Claire PATTE Professeure des écoles à l'école élémentaire à Banvillars

Au titre de FO-FNEC-FP

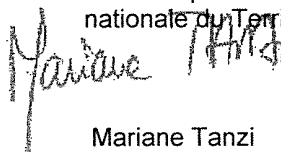
Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Isabelle GILBERT Professeure certifiée au collège Simone Signoret à Belfort	M. Olivier REBRAB Professeur certifié au collège Léonard de Vinci à Belfort

Article 6 :

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux membres du comité social d'administration spécial départemental.

Fait à Belfort, le 13 janvier 2023

L'inspectrice d'académie, directrice
académique des services de l'éducation
nationale du Territoire de Belfort



Mariane Tanzi